

Banque Transatlantique Luxembourg

Information sur l'offre et les
conditions tarifaires applicables à
partir du 1^{er} janvier 2021

BANQUE TRANSATLANTIQUE
LUXEMBOURG



Banque Transatlantique Luxembourg est votre partenaire pour vous accompagner dans la gestion globale de votre patrimoine en mobilisant les expertises de ses équipes au Luxembourg ainsi que les savoir-faire du Groupe et de ses partenaires. Nous avons développé une offre riche et robuste de solutions d'investissement, adapté notre offre de prêts et crédits pour vous aider dans la gestion de votre trésorerie et sommes à votre écoute pour vous aider à gérer votre patrimoine et atteindre vos objectifs personnels et professionnels.

1- Convention de compte (« *Tenue de compte* » selon le Règlement grand-ducal du 6 juin 2018)

Au moment où vous choisissez Banque Transatlantique Luxembourg comme partenaire pour vous accompagner dans la gestion de votre patrimoine, nous signons ensemble une convention de compte qui fixe le cadre de la relation de confiance entre la Banque et vous-même.

Les frais de tenue de compte sont définis sur base annuelle pour les personnes physiques et les personnes morales et incluent :

- Un compte courant multidevises ;
- Un accès à une carte de crédit pour un titulaire ou mandataires de compte (carte Gold pour les personnes physiques et carte Business pour les personnes morales) ;
- Une avance patrimoniale sous la forme d'un droit de tirage conventionnel pour les clients disposant d'actifs financiers éligibles de plus d'un (1) million d'euros déposés dans les livres de la Banque (sous réserve de la signature de la convention dédiée) ;
- Un relevé de portefeuille trimestriel incluant une situation détaillée de votre portefeuille d'investissement avec une information transparente sur l'ensemble des opérations sur titres réalisées sur la période écoulée ainsi que sur les frais ;
- Un accès web.

Ces frais seront prélevés semestriellement à terme échu sur la base suivante:

	Montant annuel	Prélèvement semestriel
Personnes Physiques	€ 1.050	€ 525
Personnes Morales	€ 1.250	€ 625
(+TVA en vigueur)		

2- Notre offre d'investissement

Banque Transatlantique Luxembourg vous accompagne dans la gestion de vos actifs. Que vous souhaitiez déléguer la gestion de vos actifs, bénéficier des conseils de nos experts tout en restant maître de la gestion ou encore gérer votre portefeuille en toute indépendance, nous vous offrons différentes offres d'investissement adaptées à votre patrimoine et à vos attentes :

- Vous souhaitez **déléguer la gestion** de votre portefeuille aux experts de la Banque – Banque Transatlantique Luxembourg a développé deux offres adaptées d'une part à votre profil d'investisseur mais également à votre capacité d'investissement - la « Gestion Déléguée Profilée » ou la « Gestion Déléguée Sur Mesure » si vous disposez d'une capacité d'investissement dépassant trois (3) millions d'euros ;
- Vous voulez **rester maître** de la gestion de vos actifs **tout en ayant accès à l'expertise** de la Banque – nous vous proposons deux offres distinctes de conseil en investissement : « Compte Solution d'Investissement » et la « Gestion Conseillée » si vos actifs dépassent un (1) million d'euros ;
- Vous désirez **prendre vos décisions d'investissement en toute indépendance** et souhaitez bénéficier de l'accès aux marchés financiers que peut vous proposer la Banque – nous vous proposons d'ouvrir un « Compte Exécution ».

Banque Transatlantique Luxembourg a opté pour le statut de Conseiller Non Indépendant.

	En deçà de 250.000 €	Entre 250.000 € et 1 million €	Entre 1 et 3 millions €	Entre 3 et 10 millions €	Au-delà de 10 millions €
Délégation	Gestion Déléguée Profilée	Gestion Déléguée Profilée	Gestion Déléguée Profilée	Gestion Déléguée Profilée / Gestion Déléguée Sur Mesure	Gestion Déléguée Sur Mesure
Conseil		Compte Solution Investissement	Compte Solution Investissement / Gestion Conseillée	Compte Solution Investissement / Gestion Conseillée	Compte Solution Investissement / Gestion Conseillée
Indépendance	Compte Exécution				

Quel que soit le niveau de délégation que vous souhaitez, nous proposons d'adapter la stratégie d'investissement à votre **profil d'investisseur**, qui sera établi avec vous dès l'entrée en relation.

Nous vous proposons aujourd'hui **quatre orientations de gestion** :

- **Défensif** : vous visez une performance supérieure au rendement monétaire tout en profitant d'une protection significative de votre capital ;
- **Équilibré** : votre profil est caractérisé par un équilibre entre rendement et risque. Vous recherchez à la fois un revenu régulier et une croissance de votre portefeuille ;
- **Dynamique** : Votre stratégie consiste à rechercher un fort potentiel de croissance à long terme ;
- **Offensif** : Vous donnez la priorité à la plus-value de votre portefeuille.

Nos offres d'investissement s'appuient sur un processus de sélection d'investissement robuste établi en collaboration avec les équipes du Groupe Banque Transatlantique :

- Un comité d'allocation stratégique pour définir la politique d'investissement : choix des thèmes d'investissement et élaboration de scénarios d'investissement, définition de la structure d'allocation d'actifs et choix d'exposition au marché ;
- Un comité d'allocation tactique pour élaborer des scénarios tactiques et sélectionner des valeurs : ajustement tactique de l'exposition, pondérations sectorielles et sélection de valeurs.

En nous appuyant sur la recherche menée par nos propres équipes et les experts du Groupe Banque Transatlantique, nous avons sélectionné et maintenons un riche univers d'investissement en architecture ouverte et intégrant une grande diversité d'instruments.

Les équipes de gestion, appuyées par les outils et plateformes en place à la Banque et par un réseau de partenaires sélectionnés avec soin, s'assurent à chaque transaction de l'exécution de vos ordres aux meilleures conditions.

L'ensemble de ces services d'investissement nécessitent la signature d'un contrat avec Banque Transatlantique Luxembourg :

- Un mandat de gestion discrétionnaire pour la « Gestion Déléguée Profilée » ou « Gestion Déléguée Sur Mesure »
- Pour le Conseil, un mandat « Compte Solution Investissement » ou un mandat de « Gestion Conseillée »
- Une convention vous permettant de passer des ordres auprès de la Banque dans le cadre du « Compte Exécution ».

2.1. La Gestion Déléguée - Déléguer la gestion de votre portefeuille

Gestion Déléguée Profilée

Vous souhaitez que votre portefeuille d'actifs soit géré par la Banque. Notre équipe de gestion gère vos actifs dans le cadre de la ***Gestion Déléguée Profilée*** en :

- Intégrant vos objectifs et tenant compte de votre appétit pour le risque, de votre horizon de temps et de votre connaissance en matière d'investissements ;
- Exploitant les réseaux d'information et notre recherche pour vous proposer une gestion rigoureuse et cohérente adaptée aux évolutions des marchés financiers afin de rechercher la meilleure performance possible tout en satisfaisant vos exigences de gestion des risques. Nous vous fournissons également notre lettre de gestion trimestrielle contenant une information claire, pertinente et mise à jour sur les analyses de nos équipes et sur les décisions d'investissement prises dans le cadre des différentes stratégies d'investissement
- Mettant en œuvre une analyse continue de votre portefeuille avec un contrôle du risque afin de prendre les décisions tactiques que nous jugeons pertinentes en fonction des évolutions des marchés ;

- Mettant à votre disposition un relevé de portefeuille sur base trimestrielle reprenant la situation détaillée de votre portefeuille et des mouvements réalisés, une information détaillée sur la tarification appliquée ;
- A votre demande, un de nos experts en gestion d'actifs pourra accompagner votre Banquier.

Gestion Déléguée Sur Mesure

Aux clients dont la capacité d'investissement dépasse trois (3) millions d'euros et recherchant un niveau de sophistication et personnalisation plus élevé pour leur portefeuille nous proposons la ***Gestion Déléguée Sur Mesure***.

Dans ce contexte, vous aurez accès aux mêmes services que la Gestion Déléguée Profilée mais aussi :

- Une allocation sur mesure des actifs intégrant vos objectifs et tenant compte de vos projets, de votre horizon de temps, de votre appétit pour le risque et de votre expérience en matière d'investissements ;
- Potentiellement une proportion plus importante de vos actifs investis en lignes directes requérant une dynamique de gestion plus forte ;
- Un expert en gestion d'actifs dédié qui pourra appliquer la stratégie d'investissement correspondant à votre profil d'investisseur tout en tenant compte de vos spécificités et de vos préférences en matière d'investissement (devise, marché, secteur industriel par exemple) ;
- Un échange plus soutenu avec votre Banquier qui pourra être accompagné du gérant d'actifs.

2.2 Le Conseil - Rester maître de vos décisions d'investissement tout en bénéficiant de l'expertise de la Banque

Vous souhaitez gérer votre portefeuille d'actifs en collaboration avec les experts de la Banque. Nous avons développé une offre globale pour vous accompagner dans vos décisions d'investissement et nous pouvons adapter l'intensité des interactions de nos conseillers en investissement à vos attentes et vos besoins.

Compte Solution Investissement

Bénéficier spécifiquement d'un accès à un conseiller en investissement qui puisse répondre à vos questions et partager avec vous son expertise sur les marchés lorsque vous le sollicitez. Nous avons développé le ***Compte Solution Investissement***. Vous pourrez bénéficier de :

- Un accès rapide et pertinent à votre Banquier pour répondre à vos questions sur les investissements et vous conseiller ;
- Selon les configurations de marché d'orientations sur des fonds ou produits structurés (en architecture ouverte) sélectionnés par la Banque ;
- Une analyse détaillée de la structure d'allocation d'actifs en regard de celle des modèles développés par notre département Gestion d'Actifs ;

- Un suivi continu de la valorisation de votre portefeuille (communication en cas de perte de 10% et plus de la valeur du portefeuille) ;
- Notre lettre de gestion trimestrielle fournissant des informations sur les marchés financiers et un relevé de portefeuille avec une situation détaillée de vos actifs en nos livres, une information sur les mouvements réalisés sur la période écoulée, une information sur les frais par opération ainsi qu'une information sur le niveau de risque de votre portefeuille.

Gestion Conseillée

Vous désirez que Banque Transatlantique Luxembourg fasse un suivi continu de votre portefeuille et de l'allocation de vos actifs puis prenne proactivement contact avec vous pour des opportunités d'investissement susceptibles d'optimiser cette allocation. Nous mettons à votre disposition:

- Une relation interactive avec l'un de nos conseillers en investissement. Il recherche proactivement sur le marché, vous propose des idées d'investissement, il répond à vos questions ;
- Des propositions d'investissement ou d'arbitrages sur différents types d'instruments (actions européennes et internationales, obligations, fonds d'investissement, produits structurés) sur base des analyses de l'allocation de votre portefeuille en ligne avec votre profil d'investisseur pour maximiser votre performance tout en respectant votre appétit pour le risque ;
- Un suivi régulier de votre portefeuille pour s'assurer que les opportunités d'investissement proposées sont en ligne avec votre profil d'investisseur, pour surveiller le niveau de risque de votre portefeuille (budget de risque, Asset Allocation, GAP Analysis) et vous alerter lors de variations importantes de la valeur de votre portefeuille (communication en cas de perte de 10% et plus de la valeur du portefeuille) ;
- Un accès aux informations du marché et des références régulières aux différentes stratégies d'investissement considérées par l'intermédiaire de votre conseiller en investissement ;
- Une lettre de gestion trimestrielle sur les marchés financiers et un relevé de portefeuille avec une situation détaillée, une information sur les mouvements réalisés sur la période, une information sur les frais ainsi qu'une information sur le niveau de risque de votre portefeuille.

2.3. Le Compte Exécution - Prendre vos décisions d'investissement en toute indépendance

Vous souhaitez prendre seul vos décisions d'investissement et souhaitez seulement recevoir de Banque Transatlantique Luxembourg une prestation d'exécution de vos ordres d'achat – vente de titres au travers du **Compte Exécution**. La liste des instruments sur lesquels vous êtes susceptibles de pouvoir réaliser des transactions est fournie dans la « Notice d'information sur les instruments financiers » disponible sur notre site internet.

2.4. La tarification applicable à notre offre d'investissement

Nous vous informons que notre tarification sur ces services est structurée de la façon suivante :

- Une commission de gestion ou commission de conseil ;
- Des frais de transactions (achat – vente) en fonction de la nature des instruments et des devises ;
- Des droits de garde.

Pour nos offres « Compte Solution Investissement », « Gestion Conseillée » et « Compte Exécution », les rétrocessions reçues de la part d'un organisme de Placement Collectif (OPC) ou de ses représentants, peuvent être acquises à la Banque suivant le respect des conditions fixées par la réglementation.

La **commission de gestion** ou **de conseil** est appliquée dans le cas des offres de « Gestion Déléguée Profilée », de « Gestion Déléguée Sur Mesure », du « Compte Solution Investissement » ou « Gestion Conseillée ».

Elle est calculée sur base des capitaux gérés en gestion déléguée ou faisant l'objet d'un contrat de conseil et couvre les éléments suivants :

- L'analyse régulière de votre situation patrimoniale et des opportunités d'investissement ;
- L'accès à un Banquier qui vous connaît et comprend votre situation ;
- Un relevé de portefeuille périodique.

Les taux de commission dépendent de la nature du service d'investissement et sont définis sur base trimestrielle de la façon suivante :

Commission de gestion / conseil +TVA en vigueur	<1million €	De 1 à 3 millions €	De 3 à 10 millions €	>10 millions €
Gestion Déléguée Profilée ¹	0,3%	0,25%	0,15%	0,075%
Gestion Déléguée Sur Mesure			0,1%	0,075%
Compte Solution d'Investissement ²	0,15%	0,125%	0,1%	0,075%
Gestion Conseillée ³	0,3%	0,25%	0,2%	0,15%

La commission de gestion est prélevée sur base trimestrielle et est calculée sur la dernière valorisation de votre portefeuille à la fin du trimestre écoulé.

¹ Minimum 307,5 € par trimestre

² Minimum 153,75 € par trimestre

³ Minimum 307,5 € par trimestre

BANQUE TRANSATLANTIQUE LUXEMBOURG

Les **frais de courtages** couvrent les frais d'exécution de vos différents ordres et sont calculés sur base du montant de votre ordre et dépendant de la nature du titre sous-jacent à la transaction.

Frais de courtage⁽ⁱ⁾	
Frais de courtages actions ⁽ⁱⁱ⁾	0,80%
Frais de courtages actions en SRD en Bourse de Paris ⁽ⁱⁱⁱ⁾	1,65%
Frais de courtages obligataires ^(iv)	0,30%
Commission d'entrée sur produits structurés ^(v)	1,5%
Commission de transaction sur autres produits complexes ^(vi)	1,5%
Opérations sur titres commission d'encaissement	0,25%

- (i) Dans les cas de la Gestion Déléguée (Gestion Déléguée Profilée ou Gestion Déléguée sur Mesure), les frais de courtage sont assujettis à la TVA en vigueur. Les frais de courtage dans le cas du Conseil (Compte Solution d'Investissement et Gestion Conseillée) sont exonérés de TVA ;
- (ii) Pour les actions en lignes directes ou fonds d'investissement actions – souscriptions et rachats (minimum 45€). Pour les fonds d'investissement, droits d'entrée promoteur à ajouter ;
Les frais des correspondants sont inclus exceptés pour les transactions en bourse US, majorées de frais de liquidation de 18USD et les achats en bourse de Londres, majorés d'une taxe boursière de 0,50% ;
- (iii) Taux indiqué maximum, montant minimum 350€ ;
- (iv) Pour les obligations en lignes directes ou fonds d'investissement obligataires - souscriptions et rachats – minimum 41€. Pour les fonds d'investissement, droits d'entrée promoteur à ajouter ;
- (v) Indépendamment de la commission de structuration perçue par nos partenaires ;
- (vi) Tels que définis par la réglementation MiF (Marché d'Instruments Financiers).

Les **droits de garde** couvrant la conservation et la surveillance de votre portefeuille (actions, obligations y compris les fonds d'investissement, métaux précieux). Le taux de droit de garde est dépendant du montant d'actifs déposés dans le cadre d'un service de gestion dans les livres de la Banque selon les conditions présentées ci-dessous (taux trimestriel).

Montant d'actifs du portefeuille	< 1 million €	de 1 à 3 millions €	De 3 à 10 millions €	>10 millions €
Droits de Garde trimestriels Minimum 307.50€ par trimestre +TVA en vigueur	0,1%	0,075%	0,05%	0,025%

Les droits de garde sont calculés trimestriellement post comptés.

Dans le cadre de la « Gestion Déléguée Profilée » et « Gestion Discrétionnaire » pour les profils Défensif, Equilibré, Dynamique, et Offensif une **commission de performance** s'ajoutera à la commission de Gestion. Elle sera calculée annuellement sur base de la dernière valorisation de votre portefeuille en Gestion Déléguée Profilée (avant-dernier jour ouvré calendaire) selon les modalités suivantes :

Profil	Seuil	Commission de performance
Défensif	EURIBOR 3 mois(*)	15% de la performance annuelle au- delà des seuils définis par profil (+ TVA en vigueur)
Equilibré	3%	
Dynamique	5%	
Offensif	7%	

Cette commission sera facturée et prélevée au cours du mois de janvier de chaque année.

BANQUE TRANSATLANTIQUE LUXEMBOURG

Ne sont pas concernées :

- a) toute ouverture de compte postérieure au 30 juin de l'année en cours ainsi que toute clôture de compte antérieure au 30 juin de l'année en cours.
- b) Les performances négatives des années antérieures sont prises en compte dans l'assiette de calcul de l'année en cours. Tant que la performance cumulée n'est pas positive et ne dépasse pas les seuils, aucune commission de surperformance ne sera appliquée.

(*) Dans l'hypothèse où l'« EURIBOR 3 mois » deviendrait négatif, les parties conviennent que l'indice de référence sera réputé égal à zéro pour cent pendant la durée considérée.

Pour les clients qui souhaitent gérer leurs actifs financiers en toute indépendance dans le cadre du « **Compte Exécution** », les conditions tarifaires ci-dessous s'appliquent :

Compte Exécution	
Droits de garde trimestriels Minimum 512,5€ (+TVA en vigueur)	0,2%
Frais de courtages actions (i)	2%
Frais de courtages obligataires (ii)	1%
Commission d'entrée sur produits structurés (iii)	1,5%
Commission de transaction sur produits complexes (iv)	1,5%
Opérations sur titres commission d'encaissement	0,25%

- (i) Pour les actions en lignes directes ou fonds d'investissement actions – souscriptions et rachats (minimum 256,25€).
Pour les fonds d'investissement, droits d'entrée promoteur à ajouter ;
Les frais des correspondants sont inclus exceptés pour les transactions en bourse US, majorées de frais de liquidation de 18USD et les achats en bourse de Londres, majorés d'une taxe boursière de 0,50% ;
- (ii) Pour les obligations en lignes directes ou fonds d'investissement obligataires - souscriptions et rachats – minimum 256,25€. Pour les fonds d'investissement, droits d'entrée promoteur à ajouter ;
- (iii) Indépendamment de la commission de structuration perçue par nos partenaires ;
- (iv) Tels que définis par la réglementation MiF (Marché d'Instruments Financiers).

3- Une longue expérience de l'Assurance Vie

Banque Transatlantique Luxembourg est courtier agréé par le Commissariat Aux Assurances et répond à toutes les exigences liées à la distribution d'assurance vie luxembourgeoise.

Nous disposons d'une offre en architecture ouverte qui nous permettra de trouver les solutions adaptées à vos attentes, en fonction de votre pays de résidence.

Nous travaillons avec un réseau étendu de partenaires sur le marché Luxembourgeois avec lesquels nous avons tissé depuis de longues années une relation de confiance pour le bénéfice de nos clients communs.

La tarification est fonction de la tarification appliquée par l'assureur, de la part courtier (veuillez-vous adresser à votre Banquier). Les frais de gestion et de courtages sont ceux appliqués à la Gestion Déléguée.

4- Ingénierie Patrimoniale et Fiscalité Opérationnelle

De concert avec les experts à votre service (financiers, juristes, fiscalistes) ainsi qu'avec un solide réseau de professionnels internationaux dédiés, nos équipes d'Ingénierie Patrimoniale et Financière peuvent vous accompagner dans le déploiement bancaire de votre stratégie patrimoniale.

Nous vous aidons à organiser vos comptes dans nos livres en alignement avec la structure de votre patrimoine et pouvons contribuer à faire le lien entre vos conseils établis dans les différents pays où vous êtes actif et intégrer les aspects internationaux de votre situation.

Dans le contexte de notre offre Gestion Conseillée, les équipes d'Ingénierie peuvent également, sur certaines juridictions, vous fournir une analyse des potentiels impacts fiscaux des transactions que vous envisagez.

Les équipes de la Banque Transatlantique Luxembourg sont à même de vous accompagner dans vos démarches de fiscalité opérationnelle (déclaration et paiement de taxes locales, démarche aux fins de bénéficier de taux conventionnels réduits) pour les revenus issus de votre portefeuille.

Enfin, la Banque propose également à ses clients la fourniture d'un rapport fiscal annuel destiné à aider à la complétion de leurs déclarations fiscales en tenant compte des spécificités juridiques et réglementaires locales. Ce service est aujourd'hui déployé pour le Luxembourg, la France, la Belgique, l'Espagne, la Grande Bretagne ou l'Allemagne.

Fiscalité opérationnelle	
	10% des taxes récupérées avec minimum de 1.025€ (+TVA en vigueur)

5- Financement de vos projets et Crédits lombards (accompagnement dans la gestion de vos actifs)

Le financement étant une composante essentielle de la gestion de votre patrimoine global, nous souhaitons vous accompagner en tenant compte de votre contexte familial, de votre patrimoine personnel et familial, de vos différents objectifs personnels et professionnels à court, moyen et plus long-terme.

Banque Transatlantique Luxembourg vous accompagne dans la réalisation de vos projets et dans l'optimisation de la gestion de votre trésorerie en vous proposons différents types de prêts ou crédits.

- Levier conventionnel ;
- Crédits Lombards ;
- Prêts immobiliers ;
- Mise en place de garanties.

Levier conventionnel

Les clients disposant de portefeuille d'actifs pondérés de plus de quatre (4) millions d'euros objets

BANQUE TRANSATLANTIQUE LUXEMBOURG

d'une convention de gestion déléguée ou conseil dans les livres de la Banque, diversifiés ou mono-lignes, peuvent avoir accès à un Levier Conventionnel. Cette ligne atteindra un (1) million d'euros maximum (**). Au-delà le client devra formuler une demande auprès du Comité de Crédit de Banque Transatlantique Luxembourg.

La ligne de crédit ainsi octroyée sera automatiquement gérée par la Banque.

Levier Conventionnel	
Taux d'intérêt (*)	Euribor(12mois) +0,8%
Méthode de calcul des intérêts	360/360
Frais de dossier	offerts

(**) La limite s'entend compte tenu des engagements globaux repris sur les comptes du client et toute personne morale qu'il détiendrait directement ou indirectement à plus de 25%.

Crédits Lombards

Afin de vous permettre d'optimiser la gestion de vos actifs et de profiter d'opportunités de marchés vous aurez la possibilité de contracter un crédit lombard dans les conditions suivantes :

Crédits Lombards	
Taux d'intérêt (*)	Euribor(12mois) +1,2%
Méthode de calcul des intérêts	360/360
Frais de dossier	0,25% du montant autorisé avec un montant minimum de 1.000€

Prêts immobiliers

L'immobilier est une composante importante du patrimoine de la plupart de nos clients, qu'il s'agisse de résidence principale - secondaire, ou d'immeuble de rapport. Les équipes de Banque Transatlantique Luxembourg disposent d'un savoir-faire et d'une expérience des crédits hypothécaires en Grande Bretagne, en France, au Luxembourg, au Portugal et en Espagne.

Une fiche d'information dédiée à l'ensemble des prêts immobiliers est disponible sur demande auprès de votre Banquier.

Prêts immobiliers	
Pour tout type de prêt, veuillez vous adresser à votre Banquier pour connaître le taux (*)	
Frais de dossier (à chaque mise en place)	1% du capital emprunté (minimum 1.000€)
Frais d'avenant	1.000€

(*) Dans tous les cas, Banque Transatlantique Luxembourg a introduit dans sa tarification crédit mention de « coût de refinancement » correspondant aux spread subis lors de la recherche de refinancement. Celui-ci sera au maximum de 0,30% en € et 0,50% en devises et se présentera pour

BANQUE TRANSATLANTIQUE LUXEMBOURG

les crédits à taux variable sous la forme suivante : $\text{index} + \text{taux de refinancement} + \text{marge}$.

Un taux plancher de 0 est automatiquement appliqué aux index qui ne peuvent être négatifs.

Mise en place de garanties

Nous pouvons accompagner nos clients dans leurs projets personnels et professionnels grâce à la mise en place de garanties :

- Garanties à première demande ;
- Garanties de passifs ;
- Garanties locatives.

Mise en place de garanties	
Garanties inférieures ou égales à €1.000.000	1,5% de la garantie octroyée (minimum 2.500€)
Garanties supérieures à €1.000.000	0,5% de la garantie octroyée

6- Gestion de trésorerie

Banque Transatlantique Luxembourg peut vous accompagner dans la gestion de votre trésorerie

- Droit de tirage conventionnel
- Découverts⁴ – prêts personnels
- Opérations de change au comptant
- Opérations de change à terme
- Dépôts à vue ou à terme

Droit de tirage conventionnel

Dans le cadre de la convention de compte que vous signez avec la Banque et dans la mesure où vous disposez d'un montant d'actifs déposés dans nos livres d'au moins un (1) million d'euros, nous pouvons vous accorder a priori une avance sur dividendes et/ou plus-values latentes équivalant à 10% de vos actifs en nos livres dans une limite d'un (1) million d'euros maximum (**).

Droit de tirage conventionnel	
Taux d'intérêt débiteurs (prêts en Euro)	Euribor 3mois +2%
Méthode de calcul des intérêts	360/360 jours
Frais de dossier	offerts

(**) La limite s'entend compte tenu des engagements globaux repris sur les comptes du client et toute personne morale qu'il détiendrait directement ou indirectement à plus de 25%.

⁴ Au sens du Règlement grand-ducal du 6 juin 2018

BANQUE TRANSATLANTIQUE LUXEMBOURG

Découverts⁵ – prêts personnels

Banque Transatlantique Luxembourg propose à ses clients personnes physiques et personnes morales la possibilité de découverts

Commission de risque	
Commission de dépassement <i>Taux appliqué sur la différence entre le solde débiteur comptable le plus élevé de chaque mois de la période et l'autorisation</i>	2,5%
Commission d'immobilisation <i>Taux appliqué au solde moyen débiteur de la période, si le compte est débiteur de plus de 51 jours consécutifs ou non au cours du trimestre (17 jours dans le cadre d'un arrêté mensuel)</i>	0,6%

Compte courant	
Taux d'intérêt débiteur découvert autorisé	Euribor 3mois + marge (nous consulter)
Taux d'intérêt débiteur découvert non autorisé	12%
Taux d'intérêt créditeur	0%
Méthode de calcul des intérêts	360/360 jours

Sociétés	
Commission de mouvements débiteurs	1,5 pour mille – trimestriel
Plus fort découvert trimestriel	0,20%

Opérations de change au comptant

Nous pouvons faciliter la gestion de vos avoirs en devises et réaliser pour votre compte des opérations de change au comptant sur les principales devises que sont la Livre Sterling, les dollars US et Canadien, le Yen, le Franc Suisse ou la Couronne Norvégienne dans les conditions présentées ci-dessous.

Change au comptant	
Contrevaleur inférieure à €25.000	1%
Contrevaleur entre €25.000 et €50.000	0,75%
Contrevaleur entre €50.000 et €100.000	0,50%
Contrevaleur supérieure à €100.000	0,25%

Les opérations de change sont réalisées à partir du taux de change indiqué sur le marché interbancaire de gré à gré (Foreign Exchange). Ce taux sera diminué ou augmenté d'une marge variable selon les montants in abstracto des commissions des autres intermédiaires impliqués.

Pour les autres devises, veuillez consulter votre Banquier.

NB : pour les opérations de marché initiées dans une devise et dénouées dans une autre devise ou si la devise de référence du portefeuille n'est pas en Euro, une opération de change au comptant sera automatiquement réalisée par la Banque. Dans ce contexte une marge de change sera automatiquement appliquée au taux de change indiqué sur le marché interbancaire de gré à gré (foreign exchange) en fonction du montant de la transaction (selon les conditions indiquées ci-dessus).

⁵ Au sens du Règlement grand-ducal du 6 juin 2018

BANQUE TRANSATLANTIQUE LUXEMBOURG

Opérations de change à terme

Nous proposons de vous accompagner également pour vos opérations de change à terme avec pour objectif de couvrir votre risque de change pour vos actifs libellés en devises.

Nous consulter pour connaître les conditions tarifaires applicables.

Dépôts à vue ou à terme

Les conditions suivantes s'appliquent aux dépôts à vue au-delà de 100.000€ et après fusion de l'ensemble des soldes d'un même client.

Dépôts à vue	
Participation au coût de taux négatifs	0,50% des encours calculés sur une moyenne fin de mois

Les dépôts à terme sont rémunérés aux taux des dépôts sur l'Euromarché (EURIBID ou LIBID) diminué d'une marge variable selon les monnaies, les montants et les durées. Le seuil minimum de constitution d'un dépôt à terme est de €50.000. Des pénalités pourront être appliquées en cas de remboursement anticipé (veuillez consulter votre Banquier).

Tarifification banque applicable à l'ensemble des opérations de financement, crédits ou découverts :

Tarifification Banque pour les opérations de financement, crédits ou découverts (Hors frais intermédiaires)	
Rédition Tableau d'amortissement	150€
Attestation d'intérêts	150€
Frais sur impayés de plus de 8 jours	200€
Frais sur courrier de relance	350€
Relance compte à vue débiteur	350€
Mise en place de risque (au-delà de 60 jours)	600€
Créance mise en contentieux	2.000€
Saisie sur compte	400€
Attestation de main-levée d'hypothèque	1.200€
Renouvellement d'hypothèque	1.200€
Information annuelle caution	150€

Frais de recherches des comptes clos ou en déshérences –
minimum 1% des sommes et 2 € par copie

7- Autres produits et services bancaires

7.1. Services liés au fonctionnement du compte

Au-delà des services à haute valeur ajoutée que nous vous proposons au travers de notre offre d'investissement, des produits de financement et autres produits vous permettant d'optimiser la gestion de votre trésorerie, Banque Transatlantique Luxembourg vous assiste sur les opérations bancaires plus classiques.

Chèques	
Remise de chèque à l'encaissement	Sauf bonne fin (SBF) : commission d'encaissement 0,30% (minimum 20,5€) + frais correspondant Crédit après encaissement : SBF +102,5€
Emission de chèque de Banque	Zone Euro : 1% (minimum 102,5€ par chèque + frais de port) Autres devises : 1% (minimum 102,5€ par chèque + frais de port)
Retour impayé sur remise	102,5€ + frais du correspondant

Remise de chèque à l'encaissement hors Europe 0,50%, Europe forfaitisé 30€ + frais de correspondant

Virements⁶ - transferts	
Virement/ transferts reçus	Crédit du montant net reçu à la date de valeur du correspondant. Jour ouvré si opération dans une des 15 devises de l'EEE +2 jours ouvrés si change et autres devises.
Emission de virements / transferts vers l'étranger (SWIFT)	Zone Euro : 0,20% (minimum 30,75€, maximum 1.000€) Autres pays : 0,20% (minimum 46,12€, maximum 3.000€) Date de valeur : jour ouvré si opération dans une des 15 devises de l'EEE, sinon jour ouvré -1
Transferts de titres	Par ligne 307,5€ +0,1% du montant du portefeuille

Or et métaux précieux

2% du montant de la transaction – minimum 76,88€ + frais de courtiers

⁶ Au sens du Règlement grand-ducal du 6 juin 2018

7.2. Gestion des cartes de crédit (« fourniture d'une carte de crédit » selon le Règlement grand-ducal du 6 juin 2018).

Dans le cadre de la convention de compte que nos clients – personnes physiques ou personnes morales - ouvrent avec Banque Transatlantique Luxembourg, nous proposons une carte de paiement.

Tarification liée au fonctionnement des cartes de crédit (Hors frais intermédiaires)	
Modification du plafond mensuel de paiement	50€
Autorisation de dépassement du plafond mensuel	50€
Rédition d'un code confidentiel	30€
Demande de duplicata pour un paiement par carte	50€
Frais de refection d'une carte	50€
Frais de blocage par la Banque pour usage abusif	100€

Cotisation annuelle carte bancaire (en EUR, GBP, USD ou CHF)

Capitol Business
Capitol Infinite Horizon
Capitol Infinite Visa
Capitol Gold / mastercard

- Montant facturé dans la devise de la carte

Par ailleurs, dans le cas de traitements urgents les frais suivants s'appliquent :

Frais de refection d'une carte en urgence	100€
Délivrance d'un code confidentiel en urgence	100€

7.3. Service SRD II (Shareholder's Rights Directive)

Tarification du service SRD II (+TVA en vigueur)		
Notification de la tenue d'une assemblée générale	70€	par notification reçue par voie électronique
	100€	par notification reçue par courrier papier
Vote	110€	par instruction de vote

7.4. Autres services

Divers (+TVA en vigueur)		
Succession – Traitement administratif du dossier bancaire	1 700€	Hors frais juridiques externes et recherche successorale
Délivrance d'une attestation (solde de compte – titularité)		150€
Certificat de blocage		550€
Frais de photocopie		2€ (par page)
Recherche de document archivé		200€ l'heure
Frais de clôture de compte (exonéré TVA)		550€
Frais administratifs / changement d'administrateurs		130€
Frais de demande de LEI (annuel) *		230€
Frais de réédition d'extraits de compte ⁷		200€ l'heure

(*) hors coût facturé par le fournisseur

⁷ Au sens du Règlement grand-ducal du 6 juin 2018